



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 22 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures quinze, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le seize janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX.

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Aurélie BIBOLLET, Véronique CLEVY, Simone DRONY, Marie-Christine FAVRE, Sylvie HERVE-DIGONNAT, Thérèse PASTORE, Marie-Reine ZAGO et Monsieur Jean-Marie DURINDEL.

Avaient donné pouvoir de les représenter :

Monsieur François ABBE à Madame Claudette ABBE-DAVOINE

Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE à Monsieur Jean-Marc PEILLEX

Excusées : Mesdames Corinne LECORCHEY-DECARROZ, Valérie ROBIN et Lynda VANDELANOITTE.

Assistaient également à la séance : Monsieur Rémi ARGAUD, responsable du service scolaire/social et Madame Elise ARNAUDEAU, agent administratif du CCAS.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code des Collectivités territoriales. Madame Marie-Christine FAVRE, ayant été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Le procès-verbal du 30 septembre 2025 est soumis à approbation, il est arrêté à l'UNANIMITE.

N° 2026/04

ACCEPTATION DU DON DE MONSIEUR ET MADAME THOMAS HAMMELMANN

Nombre de membres :
Afférents à la Commission Administrative : 15
En exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Votants : 12

Délibération télétransmise le :

Mise en ligne duau

Délibération exécutoire le :

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

WCF

REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 22 JANVIER 2026

N°2026/04

ACCEPTATION DU DON DE MONSIEUR ET MADAME THOMAS HÄMMELMANN

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur et Madame Thomas HÄMMELMANN ont fait don au CCAS de la somme de 100 euros, à l'occasion de leur mariage.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé à la commission administrative :

D'ACCEPTER ce don pour un montant total de 100 euros à porter au crédit du compte n°7713 « libéralités reçues ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 GRENOBLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Administration, Monsieur Le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPE cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,

La secrétaire de séance,

Marie-Christine FAVRE



Jean-Marc PEILLEX